

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>Quatorzième Réunion du Comité Consultatif <i>Lima, Pérou, 12 – 16 août 2024</i></p> <p>Renforcement des capacités et sensibilisation - projet de rapport à la RdP8</p> <p>Secrétariat, Président du Comité consultatif, Vice- Présidente</p>
---	--

[PROJET DE DOCUMENT À METTRE À JOUR APRÈS CC14]

RÉSUMÉ

Depuis la RdP7, l'ACAP et son Secrétariat ont continué à soutenir les efforts de renforcement des capacités des Parties à l'ACAP et d'autres par le biais d'un soutien financier et technique pour les détachements, les stages, les projets, les réunions, les ateliers, la formation et d'autres activités. En revanche, l'évolution du nombre et de l'ampleur des activités de renforcement des capacités entreprises par les Parties n'a pu être démontrée. En conséquence, il est préconisé de passer une nouvelle fois en revue les indicateurs de performance en matière de renforcement des capacités.

Le présent rapport a été rédigé en tant que document en cours d'élaboration à l'intention du Comité consultatif. Il contribue à ce que le Comité consultatif s'acquitte de ses obligations en matière de rapports à la Réunion des Parties au titre du point 5.1 du Plan d'action de l'Accord. La version finale de ce rapport à la RdP8 sera préparée après la conclusion de la quatorzième réunion du Comité consultatif (CC14), afin de refléter les contributions du Comité consultatif et les mesures et décisions prises au cours de cette réunion.

RECOMMANDATIONS

Que le Comité consultatif :

1. Examine ce projet de document et suggère les modifications appropriées ;
2. Débatte et recommande à la RdP8 une approche privilégiée permettant de traiter les difficultés rencontrées avec les indicateurs de renforcement des capacités ; et
3. Accepte de demander à la RdP8 de :

- a. prendre note des activités de renforcement des capacités soutenues par l'ACAP qui ont eu lieu depuis la RdP7
- b. fournir au Secrétariat des mises à jour sur les autorités, centres de recherche, scientifiques et organisations non gouvernementales concernant les albatros et les pétrels (point 5.1.k)

1. INDICATEURS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITES

L'article IV de l'ACAP reconnaît l'importance du renforcement des capacités pour atteindre efficacement les objectifs de l'Accord. L'Accord stipule que les États de l'aire de répartition auront besoin d'aide en matière de recherche, de formation ou de suivi, mais aussi pour la mise en œuvre des mesures de conservation. De ce fait, les Parties ont convenu de donner la priorité aux activités de renforcement des capacités.

Le Plan d'action de l'Accord fait également référence aux activités de renforcement des capacités aux paragraphes 6.3 et 6.4, indiquant que les Parties doivent :

« ... [coopérer] entre elles, avec le Secrétariat et d'autres organismes en vue d'élaborer des programmes de formation et d'échange de ressources documentaires » ;

et

« ... mettent en place, le cas échéant, des programmes de formation pour s'assurer que le personnel chargé de la mise en œuvre du présent Plan d'action ait des connaissances suffisantes pour le mettre en œuvre de manière efficace. »

Afin de rassembler et suivre les activités de renforcement des capacités de l'ACAP et de ses Parties, une série d'indicateurs a été élaborée. Un groupe de contact (Argentine, Australie, Brésil, Chili, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) a développé des indicateurs de performance pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'Accord. L'approche « pression - état - réponse » a été approuvée par la Sixième session de la Réunion des Parties ([RdP6 Doc 21](#)) :

INDICATEUR 1 - RÉPONSE

Nombre de réunions, d'ateliers, de formations et d'autres événements où l'ACAP a prêté une assistance technique ou financière au renforcement des capacités des Parties.

Question clé traitée par cet indicateur

Quel soutien technique et financier a été apporté aux Parties (et aux États de l'aire de répartition) pour renforcer leurs capacités en vue de faciliter l'objectif de l'Accord ?

Public cible

Agences gouvernementales des Parties à l'ACAP et des États de l'aire de répartition.

INDICATEUR 2 - ÉTAT

Évolution du nombre et de la portée des réunions, des ateliers, des formations et d'autres événements de renforcement des capacités depuis la ratification de l'Accord par la Partie.

Question clé traitée par cet indicateur

Depuis la ratification de l'Accord, quelles mesures et/ou processus ont été mis en place pour le renforcement des capacités ?

Public cible

Parties à l'Accord (agences de gestion de l'environnement et des pêcheries) et ONG.

La base de données de l'ACAP collecte les informations des Parties et des États de l'aire de répartition sur les activités de renforcement des capacités dans le cadre de leurs rapports au Comité consultatif. Depuis 2011, les Parties ont été invitées à répondre à la question suivante (dans le rapport annuel SECTION D : AUTRES EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS ANNUELS), qui porte sur l'indicateur 2 :

Question 3. Depuis le dernier rapport, la Partie a-t-elle organisé ou financé des activités de renforcement des capacités liées à l'ACAP ?

Dans cette question, des renseignements supplémentaires peuvent être fournis pour chaque activité : source de financement, montant de l'aide fournie (ou en nature), bénéficiaires du financement, objectif des activités financées (par ex., atténuation des captures accessoires, etc.).

À la suite de la CC11 en 2019, une question supplémentaire a été ajoutée pour permettre un rapport séparé des données relatives à l'assistance obtenue spécifiquement de l'ACAP par chaque Partie ou État de l'aire de répartition et concerne l'indicateur 1 :

Question 4. Depuis le dernier rapport, la Partie a-t-elle reçu une assistance financière ou technique pour le renforcement des capacités de la part de l'ACAP ?

De plus amples détails peuvent également être fournis, tout comme pour la Question 3.

Une grande part des actions de renforcement des capacités ont été mises en œuvre dans le cadre de programmes de petites subventions et de détachements (voir **AC14 Inf 01**). Bien que les projets financés par le Programme de petites subventions puissent inclure des aspects de renforcement des capacités dans les domaines de la recherche, de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation, c'est le Programme de détachement de l'ACAP plus particulièrement qui vise le renforcement des capacités au sein des Parties et qui porte sur l'indicateur 1. Le **Tableau 1** résume l'assistance fournie par l'ACAP durant les 12 dernières années de l'Accord. Entre 0 et 6 actions sont soutenues techniquement ou financièrement tous les ans (le programme de détachement n'est pas proposé toutes les années).

Tableau 1. Indicateur 1 : nombre de réunions, d'ateliers, de formations et d'autres événements où l'ACAP a fourni une assistance technique ou financière pour renforcer les capacités des Parties et des États de l'aire de répartition.

Année	Nombre d'activités soutenues, avec description de chaque activité	
2012	1	Détachement d'Azócar/Chili - Secrétariat (protocoles d'observation de la capture accessoire des oiseaux de mer)
2013	0	
2014	2	Détachement de Jiménez/Uruguay – Royaume Uni (concomitance de <i>Diomedea exulans</i> avec les palangres pélagiques dans l'Atlantique sud-ouest)
		Participation/présentation : Réunion du groupe technique de la CCTRS sur l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, Tokyo, Japon.
2015*	3	Détachement de Cortés/Espagne – ATF Chili (réduction des captures accessoires de pétrels dans les pêcheries artisanales)
		Détachement de Serafini/Brésil - Royaume-Uni (surveillance des agents pathogènes)
		Quatre ateliers sur la mise en place de capacités en Amérique du Sud pour renforcer les connaissances sur la santé des albatros et des pétrels et prévenir l'introduction de maladies – Argentine, Brésil, Chili, Pérou (petite subvention n° 2013-20)
2016*	1	Participation/présentation : Common Oceans Tuna Project - atelier sur la conservation efficace des oiseaux de mer dans les pêcheries thonières, Suva, Fidji.
2017*	2	Participation/présentation : Ateliers régionaux du projet Common Oceans Tuna sur la pré-évaluation des captures accessoires : Afrique du Sud et Vietnam
2018	6	Détachement de Paz/Argentine – Chili (choix de l'habitat de <i>Thalassarche melanophris</i> et activité de pêche)
		Détachement d'Adasme/Chili - Nouvelle-Zélande (évaluation des risques pour les oiseaux de mer dans le Pacifique Sud)
		Détachement de Marquez/Brésil - Royaume-Uni (zones prioritaires pour la conservation des albatros au regard de la capture accessoire dans les pêcheries) (en cours)
		Détachement de López/Chili – États-Unis (<i>Ardenna creatopus</i> : sensibilisation, compréhension des menaces et mesures d'atténuation)
		Stage de Suazo Chili – Secrétariat/Nouvelle-Zélande (mise à jour du Guide de l'ACAP pour l'identification des captures accessoires d'oiseaux de mer, collaboration bilatérale Chili – Nouvelle-Zélande sur les questions de captures accessoires d'oiseaux de mer)
		Participation/présentation : Atelier de préparation des données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer du projet Common Oceans Tuna, Cusco, Pérou
2019	4	Détachement d'Hernández Argentine – Nouvelle-Zélande (EIE de la mortalité incidente des oiseaux de mer dans les pêcheries argentines)

		Détachement de Pereira Brésil – Nouvelle-Zélande (renforcement des compétences des musées en matière de conservation)
		Détachement d'Alemán Lucero Équateur – Brésil (rééducation des oiseaux de mer et identification des maladies pathogènes) – inachevé
		Participation/présentation : Atelier final d'évaluation des captures accessoires d'oiseaux de mer du projet Common Oceans Tuna, Parc national de Kruger, Afrique du Sud
2020	0	
2021	1	Participation/présentation : E-groupe de la CCAMLR sur les câbles de surveillance des filets
2022	4	Détachement Quiñones Pérou – Nouvelle-Zélande (techniques d'atténuation applicables à la pêche artisanale à la palangre au large du Pérou et répartition binationale intégrée des oiseaux de mer <i>Thalassarche eremita</i> , <i>T. bulleri</i> et <i>T. salvini</i>)
		Détachement Iwan Argentine – Australie (approche sociale de la problématique des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries commerciales argentines)
		Détachement Suazo Chili – Argentine (interactions multi-pêcheries des albatros sympatriques <i>Thalassarche melanophris</i> et <i>T. chrysostoma</i> des îles Diego Ramírez) – encore inachevé
		Détachement Cordeiro Royaume-Uni – Nouvelle-Zélande (recensements des oiseaux fousseurs à l'aide de chiens de détection)
2023	3	Détachement du Groupe d'experts IAPC7 – Atelier de formation offert aux représentants des Parties et aux autres parties prenantes concernées sur les risques et les mesures de biosécurité appliquées aux espèces inscrites à l'ACAP dans le contexte de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP H5N1)
		Participation/présentation : par le Co-Président du GTCA à un atelier de l'Albatross Task Force à l'intention des pêcheurs en Namibie
		En cours, de 2023 à 2025, partenaire de soutien du projet de la CCTRS dans le cadre de la phase 2 du Common Oceans Tuna afin d'améliorer la mise en œuvre des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer.

*Les programmes de petites subventions et/ou de détachement ont été suspendus en 2015-2017

En outre, le Secrétariat fournit un soutien annuel continu (sauf en 2021-2022 en raison de la pandémie de COVID-19) aux stagiaires de troisième cycle en traduction, leur permettant de passer une semaine au Secrétariat de l'ACAP et de développer des compétences en traduction en relation avec le vocabulaire de conservation des albatros et des pétrels. Un soutien en nature occasionnel a également été offert aux étudiants de troisième cycle, en leur fournissant un espace de bureau au Secrétariat pour compléter les rapports de recherche ou les manuscrits liés aux espèces inscrites à l'ACAP en vue de leur publication.

À la MoP7, [Doc 16 Rev 2](#) a noté que la collecte d'informations sur l'indicateur 2 était problématique. D'après les réponses des Parties à la question 3 du rapport annuel, la plupart des réponses indiquaient qu'aucune activité de renforcement des capacités intéressant l'ACAP n'avait eu lieu l'année précédente. Lorsque la réponse à la question 3 a été affirmative, le nombre précis d'événements de renforcement des capacités n'a pas toujours été détaillé.

Le **Tableau 2** résume le nombre d'activités de renforcement des capacités pour chaque année de rapport du CC, en commençant par la CC6 en 2011. Néanmoins, il est clair que les Parties et les États de l'aire de répartition ont alloué des ressources aux activités de renforcement des capacités, et celles-ci ont été régulièrement mises en évidence dans leurs rapports triennaux de mise en œuvre à la RdP, dans la section 6, qui traite de l'éducation et de la sensibilisation du public :

6.1 La Partie a-t-elle organisé des formations ou publié des informations destinées à un public professionnel (ex. scientifiques, pêcheurs, etc.) ?

Néanmoins, le nombre d'événements n'a pas toujours été spécifié ici non plus.

Tableau 2. Indicateur 2 : Nombre et portée des réunions, des ateliers, des formations et d'autres événements de renforcement des capacités depuis la ratification de l'Accord par la Partie. (La Partie a-t-elle organisé ou financé des événements de renforcement des capacités liées à l'ACAP ?)

	2011	2013	2014	2016	2017	2019	2021	2023	2024
Argentine	0	2	2	1	-	1	1	1	0
Australie	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Brésil	0	0	0	1	1	0	0	1	0
Chili	0	1	1	0	2	0	0	-	-
Équateur	-	-	0	1	2	-	-	-	-
France	-	0	0	0	0	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	0	0	0	0	1	>1	0	6
Norvège	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Pérou	0	-	0	-	1	-	0	2	0
Afrique du Sud	-	0	0	-	-	-	0	-	-
Espagne	-	-	1-2	>1	>1	0	0	0	-
Royaume-Uni	0	5	2	2	2	2	-	>1	>1
Uruguay	0	0	-	0	0	0	0	-	-

La Question 3 du formulaire de rapport annuel ne répond pas actuellement aux objectifs de l'indicateur 2 de renforcement des capacités. Le document **RdP7 Doc 16 Rev 2** invitait les Parties à débattre de la pertinence des informations collectées, de la faisabilité d'un accroissement quantitatif des informations soumises, et de toute autre action qui pourrait s'avérer nécessaire ; cependant, aucun progrès n'a été fait à la RdP7.

Pour résoudre ce problème, nous suggérons que :

1. Étant donné que le nombre d'activités reste faible ou qu'aucune activité n'a été déclarée, la Question 3 devrait être simplifiée et mise au format oui/non, sans qu'aucune information ne soit recueillie sur les activités individuelles.

OU

2. S'il n'est pas possible pour les Parties de fournir les informations détaillées prévues par l'indicateur 2 de renforcement des capacités, la Question 3 devrait être

supprimée du formulaire de rapport annuel, sans qu'aucun autre rapport sur l'indicateur 2 ne soit publié.

OU

3. La Question 3 soit supprimée du formulaire de rapport annuel. À la place, un indicateur de renforcement des capacités 2 modifié (présence/absence d'activités) pourrait être dérivé du formulaire de rapport triennal (6.1 *La Partie a-t-elle organisé des formations ou publié des informations destinées à un public professionnel (scientifiques, pêcheurs, etc.) ?*). Certains éléments de la Question 3, par exemple l'objectif des activités financées (atténuation des captures accessoires, suivi des captures accessoires, suivi des populations, etc.), pourraient être déplacés dans le formulaire triennal pour compléter les informations concernant la présence/l'absence.

2. LISTE DES AUTORITES, CENTRES DE RECHERCHE, SCIENTIFIQUES ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES CONCERNANT LES ALBATROS ET LES PETRELS (PLAN D'ACTION 5.1.k)

Le [site internet de l'ACAP](#) donne une liste complète de liens vers différents centres, institutions, organisations et sites concernant les albatros et les pétrels. Les Parties sont invitées à communiquer toute nouvelle information au Secrétariat.

3. EXAMENS DES PROGRAMMES D'EDUCATION ET D'INFORMATION VISANT A LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PETRELS (PLAN D'ACTION 5.1.m)

Les Parties ont systématiquement rendu compte d'une série de programmes en cours, concernant notamment l'éducation, la formation et la sensibilisation ; toutefois, le Comité consultatif n'a pas procédé à l'examen de ces programmes. Dans de nombreux cas, on constate une collaboration entre organismes publics et organisations non gouvernementales (ONG).